Usine de triage Lachenaie inc.

AUD 6212-03-26

# PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LA COMPAGNIE BROWNING FERRIES INDUSTRIES À LACHENAIE

### MÉMOIRE

DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

M. MICHEL GERMAIN, PRÉSIDENT

MME GISÈLE PAGÉ, COMMISSAIRE

ALEXANDRA KANTARDJEFF, COMMISSAIRE

6 mars 1995

Manon Dufour

### HISTORIQUE

BFI est entrée dans ma vie en 1991 lors du premier festival de l'environnement dans l'île des moulins à Terrebonnne. À cette époque, j'étais loin de me douter que cette compagnie locale, ayant eu la gentillesse de financer le festival et ayant droit à toute ma reconnaissance pour avoir restauré un vieux site qu'on disait "mal géré" dans lequel j'ignorais encore ce qu'on y avait enfouit, allait entrer dans le coeur de mes préoccupations environnementales pour les quatre prochaines années... ou plus...

En effet, c'est au cours de l'année qui a suivit que je me suis rendu compte qu'elle n'était pas entrée en douce pour surveiller nos intérêts, mais plutôt pour faire fructifier les siens. Non, je ne connaissais pas encore Harrold Crooks l'auteur de La bataille des ordures, lui aurait pu me dire à ce moment là que ce n'était qu'une façon bien normale pour "un géant des ordures", de mettre un pied sur le territoire Québécois qui ignorait la réputation de la première multinationale en gestion de déchets. Enfin bien installée, BFI a signé un important contrat avec la ville de Laval et puis s'en fut un autre... et encore un autre...

On vous a peut-être raconté que les Lachenois ne protestaient pas tellement dans ce temps là, mais ils avaient quand même fait circuler deux pétitions contre l'importation de déchets à l'intérieur même de la MRC Des Moulins, l'une avait recueillit plus de 500 noms et l'autre au delà de 1000 signatures. En tant que bénévole au sein de plusieurs groupes environnementaux j'ai invertis beaucoup de mon temps à mettre sur pied des projets qui viseraient la réduction des déchets, mais la récompense d'une terre Lanaudoise qui enfouirait de moins en moins de déchet s'est toujours fait attendre.

Dans ma recherche de réduction c'est aussi en décembre 1991 que j'ai fait connaissance avec la firme de consultation Serrener inc. En effet c'est dans un rapport qui avait été préparé pour le défunt organisme À court D'eau inc. que j'ai tiré les quelques lignes suivantes que j'aimerais partager avec vous.

"3.6.1.2 Le lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

(...) ce dépôt de sable repose sur un épais dépôt d'argile silteuse relativement imperméable. (...) Sa durée de vie utile est estimée entre 7 et 9 ans. (...) aucun programme de contrôle de la qualité des eaux souterraines n'est établi.

<sup>&#</sup>x27;Vous trouverez en annexe 1 l'accusé de réception de la première pétition de M. Pierre Paradis ministre de l'environnement. Quant à la deuxième pétition elle avait circulé au nom du Comité action environnement de la MRC des Moulins (C.A.E.M.).

Aucune donnée concernant la qualité des eaux souterraines et de surface n'est disponible. (...) il n'existe pas de contrôle sur la migration des gaz sur les aires d'exploitation déjà comblées.

N'est-ce pas un peu étrange que le mot "relativement" de "relativement imperméable" ait disparu depuis? Est-ce pour s'adapter à la clientèle? N'est-ce pas au même moment que je m'obstinais avec le maire Therrien sur la durée de vie qu'il estimait alors à 10 ans, et ça fait de cela à peine 3 ans? C'est fou ce qu'on peu trouver comme données en 3 ans, mais on les compare avec quoi maintenant? Pour ce qui est de la migration des gaz... c'est quoi déjà la définition du mot "étanche"?

Voici quelque chose d'aussi intéressant que Serrener proposait quant au processus décisionnel:

6.6.2 La concertation et la sensibilisation (...) les administrateurs municipales avisées formeront un comité consultatif, faisant une large place aux leaders des citoyens, pour analyser le projet et fournir aux conseils municipaux les informations nécessaires à la prise de décision.(...) Même si la décision continuera d'être de la compétence exclusive du conseil municipal, celui-ci devra informer les citoyens sur les options de gestion qui s'offrent et les conséquences des choix adoptés. Le processus décisionnel devra tenir compte d'une consultation des citoyens et de leurs objections.

Finalement permettez-moi un dernier extrait tiré des recommandations de la même firme d'experts:

11.2.8 La sécurisation de l'élimination. Afin d'assurer, à long terme, un espace suffisant pour l'élimination des déchets solides provenant des municipalités de la région đe Lanaudière, il faut que: Le comité directeur ou les M.R.C. devraient négocier, avec les propriétaires des lieux d'enfouissement sanitaire, espace suffisant un pour l'élimination sécuritaire des déchets solides générés par la région, un contrôle sur les quantités éliminées, un fonds d'urgence et une réserve de fermeture et de post-fermeture, les hausses des coûts d'élimination pour la région et un suivi et un contrôle environnemental des opérations.

La population de Lachenaie aurait pu protester plus qu'elle ne l'a fait c'est vrai, elle aurait pu être plus présente à la première partie des audiences aussi, mais elle a été berné et tenue dans l'ignorance, j'ai eu l'occasion de vous démontrer que même les conseillers ne recevaient pas leur courrier concernant BFI en première partie d'audiences. Il faut comprendre le climat médiatique bien particulier dans lequel la population a grandi depuis quatre ans et c'est ce dont j'ai envie de vous parler maintenant.

La gestion intégré des déchets solides dans la région de Lanaudière, par Serrener consultation, Déc. 1991, 447p.

### COUVERTURE MÉDIATIOUE

Il est dit dans l'étude d'impact que BFI jouit d'une bonne couverture médiatique. Croyez-moi le maire Therrien y est pour quelque chose. On a qu'à lire les articles où il parle de BFI dans le journal Le chêne, où il prétendait que je faisais des déclarations à sensations quand je disais que le site allait être plein dans 4 ou 5 ans. Il faut lire aussi la façon dont il réconfortait ses citoyens en disant "Faire peur, pour faire peur, c'est assez". C'était aussi très beau de le voir à sa première conférence de presse après les dernières élections dire qu'il y aurait des "Projets verts" à Lachenaie et qu'on devait sensibiliser les Lachenois à ce genre d'endroit, pour qu'il voient ce que c'est. Que ce n'est pas une "dompe" et qu'il avait même eu l'occasion de "pique-niquer sur le site même".

Dans la première partie de cette audience avez-vous remarqué la réponse du maire de Lachenaie quand je lui ai demander combien BFI avait inverti dans sa campagne électorale? Il n'a jamais dit qu'il n'avait rien reçu parce qu'il ne le pouvait pas. J'ai même lu dans le journal local de samedi dernier qu'il déposerait un mémoire en faveur du projet. L'apport économique qui n'était pas si important en première partie d'audience aurait-il repris sa

Déjà déposé à la commission dans la première partie des audiences.

<sup>&#</sup>x27; Voir deux des articles en annexe.

place? Et l'éternel silence de la M.R.C. des Moulins?

J'ai une lettre de l'union des M.R.C. du Québec (UMRCQ), dans celle-ci M. Pierre-Maurice Vachon dit ceci:

"l'URMCQ (...) s'est par ailleurs prononcée en faveur d'une actualisation des normes et d'une prise en main par les régions du contrôle de leurs sites d'enfouissement. Afin que les régions puissent assumer leurs devoirs et s'assurer d'une bonne gestion de leurs sites, il est important qu'elles puissent en contrôler la durée de vie(...)

Pourquoi est-ce que d'autres Villes environnantes comme Repentigny et Legardeur vont déposer des mémoires contre l'agrandissement du site? Je suppose qu'elles écoutent leurs citoyens car elles n'ont pas à renoncer à des compensations elles. Je ne veux pas être méchante mais j'ai quand même hâte de voir comment elles-même vont se prendre en main pour "sortir du trou" car j'ai cru remarquer, qu'aucune ville ne se sentait de trop dans le site c'est toujours l'autre qui est en cause, c'est peut-être que BFI est tellement accueillante.

Il faut lui donner ça, BFI sait entretenir des bonnes relations publiques. On dit à tout le monde que c'est le site le mieux géré, depuis 4 ans on dit qu'on a des projets "vert" dont on

<sup>&#</sup>x27; Voir annexe

a jamais vu la couleur, il parait qu'on la verra seulement si on accepte l'agrandissement. Encore là la première phase selon des calculs très sommaires ne suffirait et ne justifierait probablement pas l'investissement des 55 millions promis.

Je ne sais pas si Mme Pauline Marois était tombée sous le charme quand elle a dit à St-Nicéphore que tous les sites d'enfouissement devraient être comme BFI, mais je réalise comment il est devenu important pour les politiciens, à cause de la prise de conscience écologique, de trouver un lieu sûr où mettre leurs déchets. Ils sont tellement contents d'en avoir trouvé un, qu'ils n'ont pas osé le questionner, pas de contre-expertise car si celuici s'avérait ne pas être à la hauteur, ils n'auraient pas de solutions de rechange.

Je vais même jusqu'à me demander si la présente commission ne s'est pas laissée un peu influencer par la position au palmarès de BFI pour écourter de la sorte la première partie de l'audience. Comme si ça n'avait pas été possible qu'on ait encore des questions à poser.

Je pense que si la réputation de BFI à Lachenaie a tellement fait de chemin c'est parce qu'elle répond à un besoin qu'ont les gens de croire à un Dieu, il ne faut pas oublier que "Miron" aussi était un site idéal dans le temps. Maintenant que Miron éprouve des problèmes est-ce que la ville de Laval vient à son secours?

Est-ce là le principe du pollueur payeur ou de l'équité sociale?

### ÉQUITÉ SOCIALE

Outre les groupes écologistes et l'UMRCQ qui se sont interrogés sur l'équité sociale je voudrais attirer l'attention de la commission sur le rapport de médiation du présent projet, il est mentionner en page 17:

"Le traitement des dossiers un à un pourrait dès lors résulter en un manque d'uniformité dans le traitement et l'analyse des projets, ce qui pourrait causer certains problèmes d'équité". voici donc ma principale inquiétude à ce que ce projet soit évalué avant qu'il y ait eu des audiences génériques sur la gestion des déchets. J'ai peur que BFI bénéficie de droits acquis ou de tout autres avantages découlant de cette situation. J'espère que dans vos recommandations au ministre de l'environnement vous saurez lui en faire part.

Quand on ne voit pas, qu'on ne vit pas, et qu'on n'a pas a gérer les inconvénients d'un site d'enfouissement on tarde à se prendre en main, on tarde a comprendre qu'ailleurs c'est toujours chez quelqu'un. La vérité c'est que l'enfouissement pêle-mêle ne sera jamais acceptable peut importe les normes.

### LES NORMES

Pour moi des normes ce sont des chiffres qu'on peut porter à la hausse quand on s'aperçoit que plus personne n'y répond. Les normes pour le lixiviat, par exemple, ne feront jamais du lixiviat de l'eau potable. Ne vous parait-il pas un peu paradoxale qu'un ville qui investi des efforts dans la construction d'une usine d'épuration laisse s'écouler par son petit ruisseau et par ses nappes d'eau souterraine un tel poison vers la rivière?

Ces dernières années on a mit beaucoup d'emphase sur la dépollution du St-Laurent, certes il y a ces grosse entreprises avec leurs gros tuyaux qui polluent mais BFI est la preuve que ça ne prend pas nécessairement un tuyau pour contaminer. Il ne faut pas oublier que par la chimie on arrive à éliminer des substances qu'on a identifier, mais celles dont on ne peut pas déceler la présence faute de connaissances on ne pourra jamais les neutraliser.

L'inter-action entre les éléments est aussi un facteur de risque important qu'on semble négliger. Parfois deux produits non toxiques peuvent entrer en réaction et nous donner une substance qui elle le sera. Une personne dont je ne connais malheureusement pas le nom a dit "Ce n'est pas ce qu'on a mit dans le fleuve qui est dangereux, c'est ce qu'on n'a jamais mit et qui s'y retrouve

Mémoire sur le Projet d'agrandissement de BFI à Lachenaie

qui l'est". De là aussi l'incapacité d'évaluer la nature du suivi qu'on aura à faire dans vingt, cinquante ou cent ans.

### LE SUIVI

Quand je pense que je me suis déjà fait traiter de douce rêveuse et que je voie le projet avec les petits animaux... Je me demande qui est le plus "disconnecté"? À mon avis c'est l'exemple parfait de ce que c'est que d'endormir le monde.

Si les poissons du St-Laurent sont difformes, j'essayes de penser à la santé de ces plantes qui dans l'argile essayeront de se frayer un chemin, sans faire de fente dans le couvert hermétique du site évidemment, pour ensuite nourrir ces merveilleux animaux. Je ne demande qu'à y croire mais ça va surement prendre de nouveaux écriteaux sur le bord des autoroutes 40 et 640 pour annoncer la possibilité de traverse d'animaux bizarres en fuite...

Revenons aux choses sérieuses, avec la machinerie qui enfouie présentement je me demande qu'elle machinerie on aura besoin en cas d'intervention après fermeture et à quel prix?

### RECOMMANDATIONS

Afin de ne pas allonger ce mémoire inutilement, je préfère vous référer aux recommandations du Front Commun Québécois pour une Gestion Écologique des déchets (FCQGED) que j'appuie fortement étant membre du groupe. Toutefois, puisque je suis aussi une maman d'enfants de la Commission scolaire des Manoirs où le programme Mobius est enseigné, permettez-moi de souligner que la façon dont je voie le lavage de cerveau fait à 5 professeurs qui en sont venus à douter de la provenance des questions des enfants en première partie me deçoit grandement. Des adultes qui auraient pu vérifier auprès de leurs confrères mais qui ne l'ont pas fait, des adultes qui ont perdus leurs sens critique à mon avis, ce n'est pas ce que je souhaite pour mes enfants. Je pense que ce n'est pas le rôle d'une compagnie d'enfouissement pêle-mêle de venir leur apprendre ce qui est bon. Pour moi, Mobius n'a toujours été qu'un outil de marketing. Ce serait à mon avis à un comité environnementale à but non lucratif de voir à ce que le contenu d'un tel cour ne comporte aucune valorisation de l'enfouissement.

Je voudrais insister sur les recommandations qui demandent enquête au niveau politique et presser la formation d'un comité d'environnement. D'ailleurs le maire l'a promis en Février 1992 et a dit que les .20¢ la tonnes de déchets importés devait lui servir. Je suppose donc que depuis ce temps il doit y avoir un joli magot qui profiterait à plusieurs projets tels programme

Mémoire sur le Projet d'agrandissement de BFI à Lachenaie

scolaire, études et contre-expertises.

### CONCLUSION

Parce que les enfants sont vrais, parce que je crois en leur spontanéité, je voudrais conclure sur une question qu'un de mes enfants m'a posé quand je lui ai dit que je devais écrire un mémoire sur le projet d'agrandissement de BFI, car il a dit ceci:

"C'est quoi un mémoire? Est-ce que c'est d'aller leur dire qu'on espère ne pas à avoir à se souvenir d'eux-autres?"

# Gouvernement du Québec

Le ministre de l'Environnement

Sainte-Foy, le ler avril 1992

Madame Jocelyne Caron Députée de Terrebonne 195, rue Ste-Marie Terrebonne (Québec) J6W 3E2

OBJET: Pétition pour une gestion écologique des déchets N/D: 90 CAB 14 63240

Chère collègue,

J'accuse réception de votre correspondance du 16 mars 1992, reçue à mon cabinet le 23 mars 1992 relativement à une pétition de plus de 500 noms pour une gestion écologique des déchets.

Je vous remercie d'avoir porté à mon attention la situation décriée par le groupe environnementale Opération protection de l'avenir (O.P.A.) et vous ferai part de mes commentaires dans les meilleurs délais.

Recevez, Chère collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

PIERRE PARADIS

3900, rue de Marly 6e étage Sainte-Foy (Québec) G1X 4E4 Téléphone: (418) 643-8259 Télécopieur: (418) 643-4143 5199, rue Sherbrooke Est bureau 3860 Montréal (Québec) G1T 3X9 Téléphone: (514) 873-8374

Télécopieur: (514) 873-2413



La députée de Terrebonne

Terrebonne, le 28 mai 1992

Opération protection de l'avenir Att.: Madame Manon Dufour 917, rue Saint-Antoine Terrebonne (Québec) J6W 1P2

<u>OBJET:</u> Manifeste du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets solides

Madame Manon Dufour,

J'ai grandement apprécié la lecture du manifeste <u>Le scandale des déchets au Québec</u> qui a le mérite de donner le portrait actuel mais surtout de présenter des solutions extrêmement pertinentes et réalistes.

Je vous remercie pour ce précieux document qui constitue un document à conserver.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'adressais au ministre de l'Environnement en remettant votre pétition.

LA DÉPUTÉE DU COMTÊ DE TERREBONNE

JC/cc

Hôtel du Parlement Bureau 2.115 Québec (Québec) G1A 1A4 (418) 644-5920 195, rue Ste-Marie Terrebonne (Québec) J6W 3E2 (514) 492-7207

# « FAIRE PEUR, POUR FAIRE PEUR, C'EST ASSEZ »

# -Le maire de Lachenaie Marcel Therrien

Questionné sur le dossier, de l'Usine de triage de Lachenaie, opérée par la firme américaine B.F.I., M. Marcel Therrien a îndiqué qu'il a obtenu pour la Ville de Lachenale et ses citoyens, une série de garanties financières et environnementales qui « rassureront les citoyens lachenois ».

### Gilles Bordonado

A la fin de l'entrevue, le premier magistrat lançait: « Faire peur, pour faire peur, c'est assez! »

150 000\$, UN FONDS ENVIRONNEMENTAL ET LES BACS DE RECYCLAGE

M. Marcel Therrien a expliqué que l'entente que la Ville de Lachenale renégociait actuellement avec l'Usine de triage de Lachenaie en était une développée en 1984 par l'administration d'alors.

Nous nous sommés inspirés de ce qui se faisait dans plusieurs villes américaines en demandant des compensations financières et des garanties environnementales à la firme

### Lachenaie obtient des compensations

# financières et des garanties environnementales

« Usine de triage de Lachenale ». Nous avons obtenu un montant forfaitaire de 150 000\$ et l'enfouissement gratuit de nos déchets dans le site. L'entreprise nous octroiera 20 sous de la tonne enfouie par des villes de l'exterieur de la M.R.C. des Moulins (60 000\$ à 70 000\$). De plus, l'entreprise B.F.I. payera les bacs de récupération (20 000\$ à 25 000\$) utilisés dans le cadre de la collecte sélective des déchets », expliqualt le maire, nous montrant la lettre de la firme B.F.I. faisant foi de ses dires.

LE 40S DE REDUCTION EST LA C'est pour cela que les citoyens payent

40\$ de moins sur leurs factures de collecte d'ordures ménagères, tout en comptant sur une collecte sélective des déchets étendue à la municipalité », ajoutait-il.

Le maire Therrien a ajouté qu'en 1992 le conseil travaillera à l'obtention de nouvelles compensations, dont le paiement par la firme B.F.I. des collectes sélectives et ordinaires des déchets, ainsi que l'entretien de la voie de service 640, qui donne accès

D'ici là, le Fonds environnemental de Lachenaie, géré par un comité de citoyens, permettra de développer quelques projets, qui pourralent toucher la préservation des berges, la plantation d'arbres, l'amonage ment de parcs ou autres. 🥳

#### UN CENTRE DE TRI DES DECHETS SUR LE SITE

Le maire a indiqué que l'entreprise B.F.I. avait investi d'importantes sommes d'argent pour rendre le site parfaitement sécuritaire, dont un mur de bétonite qui ceinture et éliminerait l'expulsion des eaux usées du site.

Le maire, qui croit qu'aucune municipalité ou groupe de municipalité pourraient s'offrir un site aussi sécuritaire, a vu des plans montrant l'implantation future d'un centre de tri. des déchets sur le site. Une proposition qui permettra de protonger la vie du site d'enfouissement, tout en s'avérant une proposition environnementaliste.

#### UN AGRANDISSEMENT DU SITE: LES CITOYENS TRANCHERONT!

. « Nous ne pouvons influencer avec les lois actuelles, la signature de contrat comme celui de Laval, qui entre vous et moi pose un diachylon plutôt que de trouver une solution à ses problèmes. Si l'usine de triage de Lachenale désire agrandir son site, ce sera aux lachenois de trancher. De plus, un tel projet devrait être traité au cours d'audiences publiques », expliquait M. Therrien, qui. ne croit pas que le conseil soit en position de faiblesse en acceptant les offres de la firme Journal le trait d'emen 15-11-92

### PARTIES SERVICE «verts» sont en branle à Lach

Depuis sa victoire électorale à la chefferie (avait tentée avec succès, de Lachenaie, monsieur Marcel Therrien ne s'est pas assis sur ses lauriers! Plusieurs projets ayant trait à l'environnement, notamment, sont envisagés à long terme. Qu'on parle de site d'enfouissement accessible au public, de l'épuration des eaux ou d'espaces verts, les citoyens de Lachenaie auront droit 'à «la meilleure qualité de vie possible au meilleur coût possible», aux dires de leur maire, réélu pour les quatre prochaines années.

### ... Valérie Vézina

Sujet fort controversé durant la période précédant les élections municipales à Lachenaie, le site d'enfouissement doit représenter, selon le maire Therrien, un acquis profitable pour la municipalité. «On doit sensibiliser les Lachenois à ce genre d'enqu'ils voient ce que c'est. Ce n'est pas une

cet été, devrait être répétée dans le futur. Les gens avaient été invités à faire une visite guidée du site d'enfouissement. Combien de tonnage peut être enfoui? Comment les différents produits sont-ils traités? Dans quel type de sol sont-ils enfouis? Voilà des questions auxquel-

Une exérience qu'on pu trouver des répon- rien affirme n'avoir reçu avait tentée avec succès, ses. De plus, les visi- aucune plainte jusqu'à teurs avaient eu l'occa-" sion de pique-niquer sur le sité même! «Le site d'enfoussement est ouvert au public», insiste le maire.

Au sujet du va-et-vient causé par les véhicules lourds, circulant dans le secteur avoisinant le site d'enfouisseles les citoyens avaient ment, monsieur Ther-

maintenant. «Le site d'enfouissement 🦠 s'e trouve à six kilomètres de tout projet résidentiel.»

Par ailleurs, l'équipe Therrien fera l'aménagement de nouveaux parcs dans certains quartiers.



photo Valérie Vézina Réélu le 1er novembre dernier pour un troisième mandat consécutif, le maire de Lachenaie entend poursuivre son fravail dans la même veine que droit, affirme-t-il, pour durant les huit dernières années. «Je veux que les Lachenois profitent de la meilleure qualité de vie possible, au meilleur cout possible.

«dompe»!»

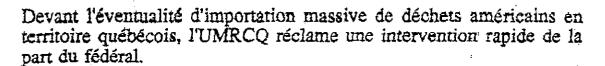
Sainte-Foy, le 20 septembre 1994

Madame Sheila Copps Ministre de l'Environnement



## Objet: Importation de déchets solides

Madame la Ministre,



L'UMRCQ craint qu'une décision de la Cour supérieure vienne déclarer inconstitutionnelle la disposition du règlement provincial sur les déchets solides (article 115, paragraphe 2), interdisant l'enfouissement en territoire québécois de déchets provenant hors du Québec, en s'appuyant sur l'Accord de libre-échange conclu le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et visant la libre circulation des produits et services entre le Canada et les États-Unis.

À défaut pour le gouvernement fédéral d'intervenir et de modifier l'Accord de libre-échange concernant la libre circulation des déchets, nous craignons que les Américains tendent à envoyer leurs déchets au Québec alors que notre réglementation est plus permissive qu'aux États-Unis.

Depuis quelque temps, l'UMRCQ réclame du gouvernement du Québec une audience générique sur l'ensemble de la gestion des déchets solides au Québec afin de faire la lumière sur le sujet. Elle s'est par ailleurs



.../2